Plans Canicule et Grand Froid

Tous les ans, à l'approche de l'été et de l'hiver, la mairie met en place un dispositif de prévention canicule et grand froid en direction des personnes âgées ou en situation de handicap.

PLAN CANICULE :

La loi du 30 juin 2004 organise la prévention du risque "canicule". Elle confie au Maire le soin d'instituer un registre nominatif des personnes âgées ou en situation de handicap, vivant à domicile et qui en font la demande.

Ce registre, établi à partir des renseignements fournis par la personne ou sa famille, est confidentiel. Il ne peut être communiqué qu'au Préfet, sur sa demande.

En cas de forte chaleur, les services vous contacteront régulièrement pour s'assurer que tout va bien, vous rappeler les consignes élémentaires pour éviter les risques de déshydratation.

Peuvent figurer sur le registre :

- les personnes âgées de 65 ans et plus résidant à leur domicile.

- les personnes âgées de 60 ans et plus, reconnues inaptes au travail et résidant à leur domicile.

- les personnes en situation de handicap, résidant à leur domicile.

Si vous répondez à l'un de ces critères et si vous le souhaitez ou si vous connaissez une personne correspondant à cette situation, et avec son accord, vous pouvez retourner le bulletin d'inscription situé en bas de page à :

Centre Communal d'Action Sociale
Place du Château
31860 PINS-JUSTARET
infos : Mme Claire CROUZET - 05.62.11.71.26
ccas@mairie-pinsjustaret.fr

Pour pouvoir bénéficier du dispositif, l'inscription sur le registre nominatif est indispensable. Il y a canicule, si la température atteint 18° C et plus, la nuit pendant 3 jours consécutifs, ou 33° C et plus la journée pendant 3 jours consécutifs.

Un numéro national est à votre disposition : CANICULE INFO SERVICE au **0 800 06 66 66**

PLAN GRAND FROID

Dans le cadre de sa politique à destination des seniors et à l'instar du plan canicule, la mairie met en place le plan grand froid. Il s'adresse aux mêmes personnes que le Plan Canicule et le fichier constitué à cet effet peut être utilisé pour appeler les personnes. Jusqu'au 31 mars, elles peuvent contacter la mairie en vue d'obtenir des conseils ou si besoin, l'intervention d'un agent.

infos : Mme Claire CROUZET - 05.62.11.71.26
ccas@mairie-pinsjustaret.fr

- Télécharger le fichier «FORMULAIRE INSCRIPTION.pdf» (421.9 KB)